

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter les prémisses de cette question.

[Français]

M. Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

L'honorable ministre se souvient-il de la déclaration qu'il a faite hier et de la nouvelle publiée dans *La Presse*, reprenant ce que je viens de dire?

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE THOMAS SERJEANT EN TANZANIE—LES INSTANCES DU CANADA

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier à la Chambre, en réponse à une question qu'on lui posait au sujet de l'incarcération en Tanzanie d'un ressortissant canadien, M. Thomas Serjeant, le ministre a répondu que le consulat canadien dans ce pays en fut informé le 6 octobre et la famille peu de temps après. En fait, la famille n'a pas été informée avant le 6 novembre. Je suis certain que le secrétaire d'État n'a pas cherché à nous induire en erreur mais peut-être aimerait-il mettre les choses au point et, ce faisant, nous expliquer le délai qui s'est écoulé entre la date à laquelle le consulat canadien a été averti de l'incarcération et celle à laquelle la famille en a été informée?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les événements se sont déroulés dans l'ordre suivant: comme le député l'a dit, M. Serjeant a été incarcéré le 26 septembre. On nous en a informé le 6 octobre et le consulat a immédiatement demandé le droit de lui rendre visite, ce qui fut accordé le 15 octobre. A ce moment-là, à la demande de M. Serjeant, l'ambassade informa de l'incident son frère en Angleterre et entra en rapport avec un avocat britannique.

M. Carter: Je suis convaincu que l'honorable représentant ne cherche pas à nous tromper, mais il y a visiblement conflit entre sa déclaration et les renseignements que j'ai reçus de la famille Serjeant. J'ai ici un télégramme reçu ce matin du frère de M. Serjeant, et je cite: «Reçu premier avis emprisonnement frère 6 novembre et non 15 octobre». C'est une affaire très grave et je crois que le ministre devrait donner des explications.

M. Sharp: Je regrette d'avoir pu induire la Chambre en erreur de quelque façon, mais ce sont les renseignements que m'ont fournis mes hauts fonctionnaires.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): A-t-on demandé à l'ambassadeur de Tanzanie d'expliquer cette

[M. Caouette (Charlevoix).]

procédure extraordinaire et extrajuridique qui frappe un citoyen canadien?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. On a demandé au haut commissaire de Tanzanie de communiquer avec nous.

M. Fairweather: Lui a-t-on demandé, ou est-ce déjà fait? Quelle est l'explication?

M. Sharp: Comme je l'ai dit à la Chambre hier, l'explication est que M. Serjeant est détenu relativement à ce qu'on appelle des questions de sécurité d'État. Tout comme le député, je déplore ce genre de procédure. Ce n'est pas le genre de chose auquel nous sommes habitués ici. Nous avons présenté des instances énergiques en un certain nombre d'occasions directement en Tanzanie et nous avons maintenant demandé au haut commissaire de communiquer avec nous pour renforcer ces instances.

M. Fairweather: Une question supplémentaire pour le premier ministre. J'ai cru que cette question pourrait être soulevée, et c'est pourquoi je lui en ai donné avis. Comme le président Nyerere est le chef d'un pays membre du Commonwealth, le premier ministre interviendra-t-il personnellement suite à ce qui est, à première vue, un geste des plus illibéral et extra-juridique posé contre un citoyen canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'aimerais dire ici que mes sentiments rejoignent ceux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La détention de gens pour une longue période sans que des accusations soient portées est une procédure qui me répugne beaucoup et contre laquelle le gouvernement a protesté avec assiduité. Je suis certain que les échanges des derniers jours et d'aujourd'hui seront portés à l'attention du gouvernement de la Tanzanie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Saint-Jean-Ouest. Les députés se rendront compte qu'il ne reste que quelques minutes avant la fin de la période des questions et que, si nous permettons trois ou quatre supplémentaires relativement à chaque question comme nous le faisons sur cette question importante, le nombre de députés à qui la présidence pourra donner la parole sera limité.

M. Carter: Une toute petite question supplémentaire pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il dire à la Chambre quand son ministère a d'abord communiqué avec le haut commissaire de la Tanzanie pour qu'il vienne discuter de cette question très importante?

● (1450)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous estimons toujours qu'il est plus efficace de traiter directement avec les gouvernements concernés plutôt qu'avec leurs représentants ici; toutefois, nous avons communiqué avec le haut-commissariat afin de donner plus de poids aux instances que nous avons faites directement à Dar es-Salaam.